RCS: PARIS

Code greffe: 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 15987

Numéro SIREN: 483 968 665

Nom ou dénomination : O B S : OSCAR BY SIMON

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2019 sous le numéro de dépôt 122361



20191223612018

DATE DEPOT: 27/11/2019

N° DE DEPOT: 122361

Nº GESTION: 2005B15987

N° SIREN: 483968665

DENOMINATION: OBS: OSCAR BY SIMON

ADRESSE: 16 R VAVIN 75006 PARIS

MILLESIME: 2018

SARL OBS - OSCAR BY SIMON

Société à responsabilité limitée Au capital de 30 000,00 € Siège social : 16, rue Vavin 75006 PARIS RCS PARIS 483 968 665



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 NOVEMBRE 2018

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'exercice clos le 30 juin 2018 fait ressortir un bénéfice de 13 026 euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Pour copie certifiée conforme

La gérance,

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice nº 2032

Désignation de l'entreprise : O B S OSCAR BY SIMON Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 16 Rue Vavin 75006 PARIS 1 2 Adresse de l'entreprise _Durée de l'exercice précédent * Néant 🔲 Numero SIRET * 3 6 9 8 6 5 0 Exercice N clos te. [3] 0] 0] 6] 2] 0] 1] 8] Brut Amortissements, provisions Capital souscrit non appelé (F) Frais d'établissement * AΒ Frais de développement * Concessions, brevets et droits similaires 23 495 15 995 7 500 Fonds commercial (1) AΗ 90 510 90 510 Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles A Terrains ۸N AF Constructions ACTUE DAMAGEMENTS. AR Installations techniques, matériel et outillage industriels 2 649 2 317 332 Autres immobilisations corporelles AΤ 219 963 206 782 13 180 lumobilisations en cours ٨V Avances et acomptes ٩X 1 121 1 121 CS Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence Autres participations CU 75 75 BB BCCréances rattachées à des participations Autres ritres immobilisés BD BE BF RCВН BI Aures immobilisations financières 4 10 428 10 428 TOTAL (II) B Βŀ 348 240 225 094 123 146 BL Matières premières, approvisionnements En cours de production de biens STOCKS BP En cours de production de services Produits intermédiaires et finis BR ВТ 6 79**4** Marchandises BU 6 797 Avances et acomptes versés sur commandes RΊ BXΒ'n Clients et comptes rattachés (3)* 3 637 3 637 BZAutres créances (3) 86 955 86 955 CB Capital souscrit et appelé, non versé CCValeurs mobilières de placement CD CE (dont actions propres Disponibilités CF 13 722 CG13 722 CI Charges constatées d'avance (3)* TOTAL (III) CJ 111 111 111 111 Frais d'émission d'emprunt à étaler W (IV) Primes de remboursement des obligations (V) CM l'earts de conversion actif * TOTAL GÉNÉRAL (Là VI) 459 351 1.4 225 094 234 257 (2) Patt i moins d'en ra des Renvois: (I) Dont droit au bail: CP (3) Part à plus d'un an: Clause de réserre lamebilisenes Stocks: Créances :

BILAN — PASSIF avant répartition

041.0	Désignation de l'entreprise O B S OSCAR BY SIMON		Neant .
	1	seccice N	
	Capital social ou individuel (I)* (Dont versé:30_000_)	DΛ	30 000
	Primes d'emission, de fusion, d'apport,	DB	30 000
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 000
PRES	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	3 000
PRO]	Réserves réglementées (3)* (Dont têrret spéciale des provisions paur fluctuation des cotus B1	DI	
X	Autres reserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales Partistes vivants * E)	DG	
CAPITAUX PROPRES	Report à nouveau	DII	66 020
ð	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	13 026
	Subventions d'investissement	DI	13 020
	Provisions réglementées	DK	
	TOTAL (I)	Di.	112 045
۔ څ	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Surves fonds propres	Avances conditionnées	DN	
र्थार मृत्	TOTAL (II)	DO	
<u>∞</u> 5° ∞	Provisions pour risques	DP	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour charges	DQ	
7 g 5	TOTAL (III)	DR	
··· <u></u>	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
(4)	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs El)	DV	
DETTES (4)	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DM.	
J.C	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DΧ	45 274
	Dettes fiscales et sociales	DY	51 884
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	25 054
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	122 211
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	234 257
(1) lécart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
× (2	Dont Écart de réévaluation libre	ID	
RENVOIS	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
2 (3	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	F.F	
(-	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	122 211
(5	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

du Code général des impôt Désignation de l'entreprise : O B S OSCAR BY SIMON Néant Exercice N Exportations et livraisons intracommunautaires France Total Ventes de marchandises * FA FB F€ 12 124 12 124 FD biens 3 FE FF Production vendue PRODUITS D'EXPLOITATION FG FH services * 289 324 FI 289 324 Chiffres d'affaires nets * FL FK 301 448 301 448 Production stockee * FM Production immobilisée * FN Subventions d'exploitation FO Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9) FP 4 814 Autres produits (1) (11) FO 9 975 FR Total des produits d'exploitation (2) (I) 316 238 Achats de marchandises (y compris droits de douane)* FS 13 965 FT Variation de stock (marchandises)* 1 546 Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)* FU FV Variation de stock (matières premières et approvisionnements)* CHARGES D'EXPLOITATION Autres achats et charges externes (3) (6 bis)* FW 138 618 Impôts, taxes et versements assimilés * FΧ 2 564 Salaires et traitements 3 F¥ 102 241 Charges sociales (10) FΖ 34 543 GA DOTATIONS EXPLOITATION dotations aux amortissements * 5 647 Sur immobilisations - dotations aux provisions GB Sur actif circulant: dotations aux provisions * GC Pour risques et charges : dotations aux provisions GD GE Autres charges (12) 232 GF Total des charges d'exploitation (4) (II) 299 356 1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) GG 16 882 Bénéfice attribué ou perte transférée * GH (III) Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV) GI Produits financiers de participations (5) GJ Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5) GK Autres intérêts et produits assimilés (5) GI 1 Reprises sur provisions et transferts de charges GM PRODUITS Différences positives de change GN Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement GO GP Total des produits financiers (V) 1 PINANCIERES Dotations financières aux amortissements et provisions * GQ Intérêts et charges assimilées (6) GR GS Différences négatives de change CHARGES GT Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement GU Total des charges financières (VI) 2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI) GV 1 3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI) GW 16 883

(4) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFip N° 2053-SD 2018

Formulaise obligatoise (article 55 A du Code général des implits)

Dé	signat	ion de l	Centreprise O B S OSCAR BY SIMON			Néant 🔲 *
						Exercice N
	25	Produ	its exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
-	ONNE	Produ	its exceptionnels sur opérations en capital †	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	нв	
PROD	EXCEPTIONNELS	Repris	ses sur provisions er transferts de charges		HC	
	Ä		Total des produits exceptionn	els (7) (VII)	UD	
	Æ	Charg	es exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	1 293
Section	NNE	Charg	es exceptionnelles sur opérations en capital *	*	НF	
CHAR	EXCEPTIONNELLES	Dotat	ions exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	EXC		Total des charges exceptionnelle	s (7) (VIII)	нн	1 293
4	– RÉ	SULT	AT EXCEPTIONNEL (VII VIII)		Ш	(1 293)
p.	articip	ation de	es salariès aux résultats de l'entreprise	(FX)	$ _{i\eta} $	
	npóts	sur les	bénéfices *	(X)	ПK	2 564
			TOTAL DES PRODUITS (I + 11I + V + VI	1)	HL	316 239
			TOTAL OES CHARGES (II + IV + VI + VI		ΗМ	303 213
5	— в	NÉFIC	E OU PERTE (Total des produits — total des charges)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	HN	13 026
			produits nets partiels sur opérations à long terme		ΗО	
		<u> </u>	produits de locations immobilières		Ш	
	(2)	Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G	
			— Crédit-bail mobilier *		НР	
	(3)	Dont	— Crédit-bail immobilier	· ••• <u></u>	НQ	
	(4)	Dont o	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)		IH	
	(5)		produits concernant les entreprises liées		 []	
	(6)	 	intérêts concernant les entreprises liées		1K	
		-	dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L.)	<u> </u>	НХ	
	(6ter)		umortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
	6.,		amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
46	(9)		transferts de charges		A1	4 814
RENVOIS	(10)		cotisations personnelles de l'exploitant (13)	<u>.</u>	A2	4 256
KEN	(11)		redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	 	redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	<u> </u>	A4	220
	(13)	Dont	primes et cotisations	A9		
	(7)	Détail e	les produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en		Exerci	
		JALIT	ES ET AMENDES	Charges exceptionnelles	93	Produits exceptionnels
					-	
	(8)	Détail c	les produits et charges sur exercices antérieurs :	Ubarges antérieures	Exerc	ico N Produits antéricues
ı						
					_	

Dác	ignation de l'e	intreprise OBS C	SCAP	BY_SIMON					-	Néant □*
	ORE A	IMMOBILIS			I	Valeur brute des immobilisations au	Con	Augmen	tation	
_	Femin distanti	company at do dispolarization		TOTAL	CZ	début de l'exercice		sécutives, à une réévaluation pratiquée cours de l'exercice ou résultant d'une muse en équivalence	D2	ct virements de poste à poste
INCORP.		sement et de développement	20roll -		1		D8		D9	
≝		es d'immobilisations incorp	oorenes	TOTAL II	KĽ		KE		KF	
INC	Terrains	Г	т	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	KC		КН		KI	
	Sur sol pr	opre Doni Composants L9	 -		KJ		KK		KL	
	Sur sol di		Don1	[]	KΝ		KN		ко)
	et amenag	ements des constructions Co	mposants	M2	KP		KQ	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	KR	
CORPORELLES	et outillage in		Dont emposants	M3]	KS	2 649	кт		ΚU	<u> </u>
ORE	Installation aménager	ns générales, agencements, nents divers *			Kν	171 571	кw		кх	795
COR	Auteriel of the mobilities at	le transport *			KY	5 778	κz		LA	
	Materiel et mobilie	le bureau er informatique			LB	39 354	LC		LD	2 465
	Embaltag	es récupérables et		•	LE		LF		LG	
	Immobilisat	ions corporelles en cours			LH		เเ		LJ	
	Avances et a	acomptes			LK		LL	1 121	LM	
				TOTAL III	LN	219 352	LO	1 121	LP	3 260
	Participation	ıs évaluées par mise en équ	uivalen	ce	8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres parti	cipations			8U	75	8V		8W	,
NCI	Autres titres	immobilisės			lР		IR		ıs	
FIN,	Prêts et autr	es immobilisations financi	ères		ΙT	10 428	ΙÜ		ıv	
				TOTAL IV	LQ		LR		LS	
		OTAL GÉNÉRAL (I + II +	- III + I		ØG		ØН	1 121	01	3 260
 					minul	ions	011	Valeur brute des	<u> </u>	Réctalization légale * ou évaluation par mise en équivalence
CAI		MMOBILISATIONS	<u> </u>	par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hora service ou résultant d'une mise en équivalence 2		immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
JRP.	Frais d'établi et de dévelo	ppement TOTALI	IN		CØ	_	DØ		D7	
INCORP.	Autres poster incorporelles	s d'immobilisations TOTAL II	10	1 800	l v		LW	114 005	lх	114 005
	Terrains				JE v				1 .	
			IP		LX		LY		LZ	
		Sur sol propre	IP IQ		-		LY MB		LZ MC	
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui	\vdash		LX					
	Constructions	Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des	IQ IR		LX MA		мв		МС	
LES	Installations	Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am, des constructions techniques, matériel et outil-	IQ IR IS		LX MA		MB ME		MC MF	
RELLES	Installations lage industr	Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et outil- els Inst. gales, agencts, amé-	IQ IR IS		LX MA MI MC		мв ме мн	2 649	MC MF MI	2 649
ORPORELLES	Installations lage industri	Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et outil- els	IQ IR IS IS		LX MA MI MC MJ		MB ME MH MK	2 649 172 366	MC MF MI ML	2 649 166 116
CORPORELLES	Installations lage industr	Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et outilels Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et	IQ IR IR IS IS IS IT IU		LX MA MI MO		MB ME MH MK MN	2 649 172 366 5 778	MC MF MI ML	2 649 166 116 5 778
CORPORELLES	Installations lage industri	Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et outilels Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et	IQ IR IR IS IS IS IT IV		LX ME MC MJ MP		MB ME MH MK MN MO MQ	2 649 172 366 5 778 41 819	MC MF MI ML MC MR	2 649 166 116 5 778 41 819
	Installations lage industriant Autres immobilisations corporelles	Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et outil- els Inst. gales, agencts, amé- nagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers *	IQ IR IR IS IS IS IT IV IV IW		MA MI MC MJ MM MP MS		MB ME MH MK MN MQ MT MW	2 649 172 366 5 778 41 819	MC MF MI MC MC MR	2 649 166 116 5 778 41 819
	Installations lage industri Autres immobilisations corporelles	Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et outilels Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers * ns corporelles en cours	IQ IR IR IT IV IV IW IX		MA MI MC MJ MM MP MS MX		MB ME MH MK MN MQ MT MW	2 649 172 366 5 778 41 819	MC MF MI MC MR MU MX	2 649 166 116 5 778 41 819
	Installations lage industriant Autres immobilisations corporelles	Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et outilels Inst. gales, agencts, amcnagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers * ns corporelles en cours	IQ IR IR IS IS IS IT IU IV IW IX MY NC		MA ME MAN ME MS		MB ME MH MK MV MQ MT MW NA NE	2 649 172 366 5 778 41 819	MC MF MI MC MR MU MX NB	2 649 166 116 5 778 41 819
	Installations lage industrices immobilisations corporelles Immobilisation Avances et a	Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et outilels Inst. gales, agencts, amcnagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers * ns corporelles en cours acomptes TOTAL III sévaluées par	IQ IR IR IS IS IS IS IV IV IW IX MY NC IY		MI MC MJ MA MP MS MV MZ ND NG		MB ME MH MK MW MO MT MW NA NE NH	2 649 172 366 5 778 41 819 1 121 223 732	MC MF MI MC MR MU MX NB NF	2 649 166 116 5 778 41 819
	Installations lage industri Autres immobilisations corporelles . Immobilisatio Avances et a	Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et outilels Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers * ns corporelles en cours acomptes TOTAL III	IQ IR IR IS IS IS IS IV		MA ME MA ME MA ME MA ME MA ME		MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE NH M7	2 649 172 366 5 778 41 819 1 121 223 732	MC MF MI MC MR MU MX NB NF NI	2 649 166 116 5 778 41 819
	Installations lage industrices immobilisations corporelles Immobilisations Avances et a Participation mise en équi	Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et outilels Inst. gales, agencts, amcnagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers * ns corporelles en cours acomptes TOTAL III s évaluées par valence cipations	IQ IR IR IV IV IW IX NC IY IZ IO		MAMANA ME MICHAEL NICE OF MICH		MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE NH M7	2 649 172 366 5 778 41 819 1 121 223 732	MC MF MI MC MR MU MX NB NF NI OW	2 649 166 116 5 778 41 819
	Installations lage industrices immobilisations corporelles Immobilisations Avances et a Participation mise en équi Autres partices	Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et outil- els Inst. gales, agencts, amé- nagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers * ns corporelles en cours tecomptes TOTAL III se évaluées par valence sipations immobilisés	IQ IR IR IS IS IS IS IV		MI M		MB ME MH MK MW MQ MT NA NE NH M7 OY	2 649 172 366 5 778 41 819 1 121 223 732	MC MF MI ML MC MR MU MN NI OW OZ 2D	2 649 166 116 5 778 41 819
	Installations lage industrices immobilisations corporelles Immobilisations Avances et a Participation mise en équi Autres partices	Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et outil- els Inst. gales, agencts, amériagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers * ns corporelles en cours acomptes TOTAL III Is évaluées par valence cipations immobilisés immobilisátions financières	IQ IR IR IV IV IW IX NC IY IZ IO		MAMANA ME MICHAEL NICE OF MICH		MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE NH M7	2 649 172 366 5 778 41 819 1 121 223 732	MC MF MI MC MR MU MX NB NF NI OW	2 649 166 116 5 778 41 819
FINANCIÈRES	Installations lage industrice immobilisations corporelles Immobilisations Avances et a Participation mise en équi Autres partice Autres titres Prêts et autres	Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et outil- els Inst. gales, agencts, amé- nagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers * ns corporelles en cours tecomptes TOTAL III se évaluées par valence sipations immobilisés	IQ IR IR IS IS IS IS IV		MI M		MB ME MH MK MW MQ MT NA NE NH M7 OY	2 649 172 366 5 778 41 819 1 121 223 732 75	MC MF MI ML MC MR MU MN NI OW OZ 2D	2 649 166 116 5 778 41 819





TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2018

du Code général des impôts)	L	1.512					
				Exercice N	clos le	3 0 0	62018
Les entreprises ayant ce tableau à leur	pratiqué la réévaluat déclaration jusqu'à (e						t joindre
Désignation de l'entreprise :O_I					· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	<u></u>	Néant 🗵 *
		•				•	
CADRE A	Détermination du m		Utilisation de la 1	marge supplémentaire	d'amortisse	ment	
	(col. 1 - col	. 2) (1)	Au cours d				Montant de la provision spéciale à
	Augmentation du montani brui	Augmentation du montant	Montant	Fraction residuelle		t cumulé e l'exercice	la fin de l'exercice
	des immobilisations	des amortissements	des suppléments d'amortissement (2)	correspondant aux éléments cédés (3)		(4)	- col. 5 (5)]
1 Concessions, brevets et	1	2	3	4		5	6
droits similaires						· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat, et out, industriels							
 Autres immobilisations corporelles 							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							
(1) Les augmentations du montant bru amortissables réévaluées dans les co Le montant des écarts est obtenu en	onditions définies à l'art	iele 238 <i>bis</i> J du code g	général des impôts et fi				
(2) Porter dans cette colonne le supplét		•					
(3) Cette colonne ne concerne que les utilisé de la marge supplémentaire d	immobilisations rééval l'amortissement.	uées cédées au cours	de l'exercice. Il conv	ient d'y reporter, l'ann	ée de la ce	ession de l'é	lément, le solde non
(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes por b) le montant cumulé à la fin de l'es			int correspond à des élé	éments fimirant à l'acti	f de l'entre	nrise an déb	nt de l'exercice
(5) Le montant total de la provision spé	•		-	-		•	

CADRE B							
DÉFICITS REPORTABLES AU 31	DÉCEMBRE 1976 IN	MPUTÉS SUR LA P	ROVISION SPÉCIA	LE AU POINT DE V	UE FISC	AL	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA I							
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉ	SULTAT DE L'EXER	CICE				· -	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA I	PROVISION SPĖCIAI	LE EN FIN D'EXERC	TICE			=	
	·		-				·
Le cadre B est servi par les seules enti			_		-	laa .m+-:'	
Il est rappelé que cette imputation es à réintégrer chaque année dans leur résul	i purement riscale et ne tat comptable le supplé	modine pas les monta ment d'amortissement	mis de la provision spé consécutif à la réevalu:	ciale figurant au bilan ation.	de meme.	ies entreprise	s en cause continuent

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



Désignation de l	entre	prise <u>OBS</u>	s os	CAR	BY SIN	10N										Néan	ıt 🗆 *
CADRE A		SI	TUAT	ONS	ЕТ МО	UVEMENTS (OU VENA	DE NT	L'EXERCICE DE	S AN	IORTI L'ACT	SSEME	NT	S TECHI	NIQU	IES		
IMMOBILIS	ATIO	NS AMORTISSABLI	ES	М		umortissements le l'exercice		Augmentations : dotation de l'exercice	ııs		inutions : an rents aux élé de l'actif et	men	ts sortis	N		amortisser de l'exercice	
Frais d'établissem et de développen		TO)ΓAL I	CY			FL			EM				EN	·		
Autres immobilis: incorporelles	tions	TO	TAL II	PE		15 995	PF			PG				PH		15	995
Terrains				PI	- <u>-</u>		Pj			PK				PIL			
	Sur s	ol propre		PM			PN			PO				PQ			
Constructions		ol d'autrui		PR			PS			PT				PU			
	améi	générales, agenceme nagements des const	ructions	PV			PW.			PX				PY			
industriels		s, matériel et outillag		PZ		2 125	QA	7	192	QB_				QC		2	317
Autres		générales, agenceme nagements divers	ents,	QD		164 571	QE		737	QF_				QG		165	308
immobilisations		ériel de transport		QH		3 452	QI		812	인	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			QK		4	263
corporelles	into	rmatique, mobilier pallages récupérables	ot.	QL		33 305	QM	3 :	906	QN				QO		37	212
	dive	rs		QP 			QR			Qs				QT			
			TAL III	QU		203 453	QV		647	$\begin{bmatrix} QW \\ dQ \end{bmatrix}$				QX		209	099
TC	TAL	GÉNÉRAL (I + I	1 + 111)	ØN	····	219 448	ØР	5 (647	ØQ		·		ØR		225	094
CADRE B		VENTILATIO	ON DE	з мо	UVEME	NTS AFFEC	1AT	IT LA PROVISIO	N P	OUR A	MORTIS	SSE	MENTS	DĖ!	ROGAT	OIRES	
lmmobilisations			D()	TATIO	NS .					REPRI:	SES					lvement n	
amortissables	E	Colonne I Différentiel de durée et autres		olomie î le dêgre		Colonne 3 Amortissement fis exceptionnel	cal	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonn Mode dég		.λn	Culonne nortissemen exception	ı fiscal		nortisseme fin de l'exe	
Frais établissements TOTAL	<u>1</u> M9		N1		N	2		N3	N4			N5			N6		
Autres immob. incor-po- telles TOTAL I	-		N8		Pe	5		177	1/8			P9			Q1		
Terrains	Q2		Q3		Q	1		Q5	Q6			Q7	<u>. </u>		Q8		
Sur sol d'autrui	Q9		R1		R:		_	R3	R4			R5			R6		
Sur sol d'autrui Inst. gales, agene	R7		R8		R)		SI	S2			\$3			S4		
ct am. des const	S5		S6			7	_	S8	S9			T1			T2		
mat. et outiliage	_ T3		T4		T:			T6	17			T8			T9		
inst gales, agene am divers Matériel de transport Mat bureau et inform. mobilier Emballages	U1		U2		U	3		U4	U5 -			Ľ6 -			L17		
transport Mar. bureau et	_ U8		U9		v	-		V2	V3	<u> </u>	·	174			V5		
inform mobilier	V6		17	<u> </u>	V	3	,	V9	W1			12.5					
Emballages récup. et divers	W4		175			6		N7	W8			179			X1		
TOTAL II	7.5		X3			1		X5	X6			X7			X8		
itres de participations TOTAL IV	NL							√ X (. NO		
Total général (I + II + III + IV)	NΡ		NQ		N	₹		//3	ΝГ		:	ΝÜ			NV		
Total général non venta. (NP + NQ + NR)	VII.				Total ger (NS + 1	iéral sos vent* NT + NU) NY				Tot	al général (NW – NY		ΝZ				
CADRE C																	
AFFECTANT	LES	ITS DE L'EXER CHARGES RÉI URS EXERCIC	PARTIE	s		ant net au début le l'exercice		Augmentations			otations de aux amortis					nt net à la l'exercice	·
Frais d'émissio	n d'e	mprunt à étaler								79				7.8			
Primes de rem	ours	ement des obligatio	nns							SP				SR			
				* D	es explicatio	nis concernant cet	te rul	rique sont données dans	la not	ce nº 200	32						

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Nature de	s provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour	reconstitution des ers et pétroliers *	3T	TA 2	TB 3	тс
Provisions pour (art. 237 his A-l		30	TD	TE	TF
Provisions pour	hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	τι
Provisions pour Amortissements Dont majoratior de 30 % Provisions pour (an. 39 quinqui	dérogatoires	3X	TM	TN	то
Dont majoration de 30 %	es exceptionnelles	D3	D4	D5	D6
Provisions pour	prêts d'installation ès H du CGI)	li l	IK	IL.	IM
1	as réglementées (1)	3Y	TP -	TQ	TR TR
	TOTAL 1	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour	litiges	4A	4B	4C	4D
Provisions pour	garantics données	4E	4F	4G	
	pertes sur marchés	4J	4K	4L	
	amendes et pénalités	4N	4P	4R	45
Provisions pour	penes de change	4T	4U	40	
Provisions pour Provisions pour tions similaires Provisions pour	pensions et obliga-	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour	impôts (1)	5B	5C	5D	5E
Provisions pour	renouvellement des	5F	5H	5]	5K
· 	gros entretien et	EO	EP	EO	- ER
	charges sociales et gés à payer •	5R	58	5T	- 5U
Autres provision	is pour risques et	50	5W	5X	5Y
charges (1)	TOTAL II	5Z.	TV	Tw	TX
	- incorporelles	6A	6B	-1°	6D
	- corporelles	6E	6F		
sur	- titres mis	02	03	04	05
immobilisations	en équivalence - titres de participation	9U	90	9W	-\ \frac{\pi}{9X}\ \tan
	- autres immobilisa- tions financières (1)*	ø6	07	08	- ₀₉
Sur stocks et en Sur comptes clie Autres provision dépréciation (1)		6N	6P	GR GR	- - ´
Sur comptes clie		6T	6U	6V	68
Autres provision dépréciation (1)		6X	6Y 6Y	6Z	- 6W
dépréciation (1)	TOTAL III	7B	TY	TZ	7A
TOTAL GÉNI	ÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UA UID
CALVE GEIN		.,	UE	UF	UD
	Dont dotations	- d'exploitation	<u> </u>		-
	et reprises	— financières	UG	UH	-
		- exceptionnelles	IJ	UK *	

⁽¹⁾ à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Formulaire obligatoire (article 53 A

du Code général des impôts). Désignation de l'entreprise : OSCAR BY SIMON Montant brut A I an au plus A plus d'un an **CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES** UL Créances rattachées à des participations UN in Prêts (1) (2) UP NEI 10 428 Autres immobilisations financières UΊ UV JW 10 428 Clients douteux ou litigieux 3 637 3 637 Autres créances clients UX Créance représentative de titles (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * antérieurement constituée * ZI Personnel et comptes rattachés ΙN DE L'ACTIF CIRCULANT Sécurité sociale et autres organismes sociaux UΖ Impôts sur les bénéfices VM 1 295 1 295 État et autres Taxe sur la valeur ajoutée VВ 8 270 8 270 collectivités Autres impôts, taxes et versements assimilés VN publiques Divers 2 136 2 136 VP 873 873 Groupe et associés (2) VC Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations 74 381 74 381 VR de pension de titres) Charges constatées d'avance VS TOTAUX 101 020 90 592 10 428 VΤ - Prets accordés en cours d'exercice VD Montant (1)des - Remboursements obtenus en cours d'exercice VE (2)Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques) A I an au plus A plus d'1 an et 5 ans au plus Montant brut A plus de 5 ans CADRE B **ÉTAT DES DETTES** Emprunts obligataires convertibles (1) Autres emprunts obligataires (1) 7Z Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine VC auprès des établissements à plus d'1 an à l'origine VH de crédit (1) Emprunts et dettes financières divers (1) (2) 8A 8B Fournisseurs et comptes rattachés 45 274 45 274 Personnel et comptes rattachés 8C 25 801 25 801 Sécurité sociale et autres organismes sociaux 8D 10 594 10 594 État et Impôts sur les bénéfices 8E autres Taxe sur la valeur ajoutée 12 951 12 951 ٧x collectivités Obligations cautionnées 2 538 2 538 publiques Autres impôts, taxes et assimilés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Groupe et associés (2) Autres dettes (dont dettes relatives à des 8K 25 054 25 054 opérations de pension de titres) Dette représentative de titres empruntés Z2 ou remis en garantie * Produits constatés d'avance 81. TOTAUX ٧١ 122 211 122 211 (2) Montant des divers emprunts et dettes contrac-lés auprès des associés personnes physiques VΙ RENVOIS Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2018

Description and it companies Description	00 000	e général des impôts)							T			Т	Exercice N. clas le :
Beneficial process of the content of	Désig	nation de l'entreprise : OB	S OSCAR	BY SIMO	M N		 _		ET		Néant □*		Exercice N, clos le : [3, 0] 0, 6 [2, 0, 1, 8]
Contemporaries 1809 Contemporaries 1809 Contemporaries 1809 Contemporaries contemporaries of Accordance 1800 Contemporaries contemporaries of Accordance 1800 Contemporaries contemporaries of Accordance 1800 Contemporaries contemporaries contemporaries 284 (ACCO)	<u> </u>	REINTEGRATIONS				BÉN	ÉFICE COMP	TABLE DE L	'EXER	CICE		4	13_026
Quote-part for immediating entrance with the contract of the c	اء		de l'exploita	nt ou des ass						· · · · · ·		WB	
Quote-part final-environmentary environment by the contract of	l gt			int					- Car	aré	intégrer :	wc	
Quote-part final-environmentary environment by the contract of	g ₌	(sauf amortissements à porter ligne ci-	dessous)	WD	l et	t autres am	ortissements no	on déductibles	. (GI)	WE	3 548	ΧĒ	3 898
Quote-part final-environmentary environment by the contract of	555	Autres charges et dépenses somptuair (art. 39-4 du C.G.I.)	es	WF		ntreprises.	à (15)			WG	350		
Quote-part final-environmentary environment by the contract of	age	Fraction des loyers à réintégrer dans le <u>crédit bail immobilier et de levée d'opt</u>	cadre d'un tion	RA				e réintégration		RB			
Quote-part final-environmentary environment by the contract of	résu	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B. cadre l	D)	WI	C	harges à pa	iyer liées à des e	tats et territoir	es his	XX		xw	1 293
Quote-part final-environmentary environment by the contract of	할링			WJ .						ΧZ		1	
Quote-part final-environmentary environment by the contract of	rges	Réintégrations prévues à l'artic	le 155 du CGI *							<u> </u>		XY	
Continent Destination properties UL State State S	8	Impôt sur les sociétés (cf. page	9 de la notice 203	1-NOT-SD)	· •••••							17	2 564
Mon ne-values notes bings a trans de 15 % ou de 15 % 10 2.8 % pour les entreprises à l'impôt sun foi revenu 28 per process au traux de 0.5 % 28 peur les entreprises à l'imposées au traux de 0.5 % 28 peur les entreprises à l'imposées au traux de 0.5 % 28 peur les entreprises à l'imposées au traux de 0.5 % 28 peur les entreprises au rendme des fudions 28 peur les décities au régime de soute entreprises au rendme des fudions 28 peur les décities au régime de soute entreprises au rendme des fudions 28 peut les 15 % 28 peur les entreprises au transport 28 peur les 15 % 28 peur les entreprises au transport 28 peur les 15 % 28 peur les entreprises au transport 28 peur les 15 % 28 peur les entreprises au transport 28 peur les 15 % 28 peur les entreprises au transport 28 peur les 15 % 28 peur les entreprises au transport 28 peur les 15 % 28 peur les entreprises au transport 28 peur les entreprises soumises à l'imposées au transport 28 peur les entreprises soumises à l'imposées au transport 28 peur les entreprises soumises à l'imposées au transport 28 peur les entreprises soumises à l'imposées au transport 28 peur les entreprises soumises à l'imposées 28 peur les entreprises au transport 28 peur les entreprises soumises à l'imposées 28 peur les entreprises au transport 28 peur les entreprises soumises à l'imposées 28 peur les entreprises au transport 28 peur les entreprises soumises à l'imposées 28 peur les entreprises au transport 28 peur les entreprises sourises à l'imposées 28 peur les entreprises au transport 28 peur les entreprises					Ré	sultats bénéf	ficialies visés	-1				1	2 304
Ecarts de valeurs lequidatives sur OPCVIA* (entreprises à PIS) definition de charges de la constitute de la			<u> </u>		àl	l'article 2098	du CGI	<u> </u>				 ^′	
Ecarts de valeurs lequidatives sur OPCVM* (entreprises à PIS) definition de charge office de valeurs lequidatives sur objects de la place de consiste la place de valeurs de la place de	ition rees	Moins-values nettes	- imposée	s aux taux de	≥ 15 % ou d	e 19 % (1	2.8 % pour le	s entreprise	s à l'im	npôt su	r le revenu)	18	
Ecarts de valeurs lequidatives sur OPCVM* (entreprises à PIS) definition de charge office de valeurs lequidatives sur objects de la place de consiste la place de valeurs de la place de	mpos ers e	à Iona terme	– imposée	s au taux de	0%							ZN	
Ecarts de valeurs lequidatives sur OPCVM* (entreprises à PIS) definition de charge office de valeurs lequidatives sur objects de la place de consiste la place de valeurs de la place de	es d' inticu	Fraction impossible	o dos plusación	s rázlicáca		t -)	Plus-values n	ettes á court	t term	e	7,	WN	
Ecarts de valeurs lequidatives sur OPCVM* (entreprises à PIS) definition de charge office de valeurs lequidatives sur objects de la place de consiste la place de valeurs de la place de	iėgim pa mpos	au cours d'ex				{ -	Phis-values s	numisas au r	óalme	doctu	cione	wo	
Interests park descriptions of diverses à détailler sur feculier sur feuillet separe DONT* SUBJECTION S							103-491063 2	Juniaesaur	eginse	QE310	1310415	1	
Authors plus-values Imposées au taux de 15 %	ļ	Ecarts de valeurs liquidatives s										XR	
Résitégration des changes affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage 11. DÉDUCTIONS PERTECOMPTABLE DE L'EXERCICE WS Quote-part dans les pertes subles par une société de personne ou un G.J.E.* Trovisions et chirgies à payer non déducibles, anérèmenent tarées, et reintégrées dans les régulats comptables de l'exercice (d. tableau 265-8-50, cude III) Plus-values — imposées au taux de 15-56 (12.8-6) pour les entreprises soumises à l'impos sur le revereni) — imposées au taux de 0-56 — imposées au taux de 15-96 (12.8-6) pour les entreprises soumises à l'impos sur le revereni) — impusées sur les moins-values nettes à long terme antérieures — impusées sur laux de 19-96 — impusée	Réinte	grations diverses à	Intérêts (art. 39-1-	excédentaires 3° et 212 du C.G.I.}	su	_	Zo (ac	nes d'entreprise Tivité exonéré	e) =	W		WQ	2 305
Reintégration des charges affectées aux activités eligibles au regime de taxation au tonnage 73 1. DÉDUCTIONS PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE 75 Quote-part dans les pertes subles par une société de personne ou un G.I.E.* Provisions et charges a payer non déductibles, anéxiscement tracées, et réintégrées dans les régulais comptables de l'exercice (cf. tableau 2056-850, cidre III) Plus-values Plus-values nettes à long terme Plus-values nettes à long terme Imposées au taux de 0 % Imposées au taux de 0 % Imposées au taux de 0 % Imposées au taux de 19 % Imposées au taux de	détaill	er sur feuillet séparé DONT *	Déficits ét déduits p	rangeis antérieure artes PME (art. 209	ment SX		υ Ja	ote-part de 12 % is-values à taux 26	des ero	v18.			
Resultat fiscal artierent à l'activité relevant du règime optionnel de taxation au tonnage 11. DÉDUCTIONS PERTECOMPTABLE DE L'EXERCICE WS Quote-part dans les petres subies par une société de personne ou un S.I.E.* Provisions et charges à payer non diéductibles, antérieurement tarées, et réintégrées dans les résultats comprables de l'exercice (cf. tatéleau 2059-8-SD, cadre III) Plus values - imposées au taux de 15 % (12.2 % pour les entreptises soumises à l'impot sur le revenu) - imposées au taux de 19 % - imposées au ta	Réinté	gration des charges affectées au				ion au to	***		-			1 ₇₁	
11. DÉDUCTIONS PERTECOMPTABLE DE L'EXERCICE WS Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E.* Provisiens et charges à payer non déductibles, antériennement treese, et réintégrées dans les répuls comptables de l'evercice (d. tableau 2058-6-50, cadre III) VV Plus-values Inposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'impot sur le revernu) Plus-values Inposées au taux de 19 % Imposées au taux de 19 % Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures Imputées sur les déficits antérieurs Régime des sociétés mères et des fifsiles " (() Quote-part de frais et charges exatant imposable préduit net des actions et parts d'intérêts: " (() à déduire des produits nets de participation 2A) XA Majoration d'amortissement* XD Majoration d'amortissement* Imputées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer " XD Imputées au titre des investissements de parts d'intérêts d'unitére des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer " XD Imputées au titre des investissements de parts d'intérêts d'unitére des investissements d'unitére									-			1	
11. DÉDUCTIONS Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un GLE.* Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un GLE.* Provisions et charges à payer non déductibles, antérietrement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (d. tableau 2058-B-SD, cadre III) Plus-values	nesuit	at siscas afferent a Lactivité relevi	ant du regime t	phonnerae	taxation at	tormag	e					-	
Quote-part dans les pertes subles par une société de personne ou un G.E.* Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement tarées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (d. tableau 2058-850, cadre III) WU Plus-values Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'impot sur le revenu) WP - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imposées au taux	<u> </u>										TOTALI	WR	23 086
Provisions et changes à payer non déductibles, antérieument tavées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (d. tableau 2056-8-50, codre III) Plus-values Plus-values nettes à long terme Plus-values imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'impot sur le revenu) WV Imposées au taux de 0 % Imposées au taux de 19 % Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures WW Regime des sociétés mères et des filiales s' Régime des sociétés des régime des sociétés des la la complete sociétés des	11.	DÉDUCTIONS					PE	RTECOMPT	ABLE	DE L'E	XERCICE	WS	
Pius-values nettes à long terme l'imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreptises soumises à l'impot sur le revenu) WY - imposées au taux de 0 % WP - imposées au taux de 19 % WP - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures WW - imputées sur les déficits antérieurs XB Autres plus-values imposées au taux de 19 % Inquitées pur les déficits antérieurs XB - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures XB - imputées sur les des moins-values nettes à long terme antérieures XB - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures XB - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures XB - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures XB - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures XB - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures XB - imputées sur les résults (agit 19 % - imputées sur les résults se putées à l'is sur les résults de l'exercice dont l'imposition est différée * - WZ - Majoration d'amortisse au titre des investissements réalisées dans les collectivités d'outre-mer * - XD - Majoration d'amortisse au titre des investissements réalisées dans les collectivités d'outre-mer * - XD - Majoration d'amortissement * - Spécification d'amortissement * -	Quote	-part dans les pertes subies par t	une société de l	oersonne ou	un G.I.E. *							WΤ	
Pius-values nettes à long terme l'imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreptises soumises à l'impot sur le revenu) WY - imposées au taux de 0 % WP - imposées au taux de 19 % WP - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures WW - imputées sur les déficits antérieurs XB Autres plus-values imposées au taux de 19 % Inquitées pur les déficits antérieurs XB - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures XB - imputées sur les des moins-values nettes à long terme antérieures XB - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures XB - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures XB - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures XB - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures XB - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures XB - imputées sur les résults (agit 19 % - imputées sur les résults se putées à l'is sur les résults de l'exercice dont l'imposition est différée * - WZ - Majoration d'amortisse au titre des investissements réalisées dans les collectivités d'outre-mer * - XD - Majoration d'amortisse au titre des investissements réalisées dans les collectivités d'outre-mer * - XD - Majoration d'amortissement * - Spécification d'amortissement * -	Provisio	ons et charges à payer non déductibles,	antérieurement ta	xées, et réintég	rées dans les	résultats co	omptables de l'	exercice (cf. tal	bleau 2	058-B-S0	O. cadre III)	wu	
Plus-values nottes à long terme antérieures long terme long terme long terme long terme long terme long terme antérieures long terme long terme long terme long terme antérieures long terme long terme long terme long terme antérieures long terme long terme long terme long terme long terme antérieures long terme long terme long terme long terme antérieures long terme long terme long terme long terme antérieures long terme long terme long terme long terme antérieures long terme long terme long terme long terme antérieures long terme long terme long terme long terme antérieures long terme long terme long terme long terme antérieures long terme long terme long terme antérieures long terme antérieures long terme long terme antérieures long terme long terme antérieures long terme long terme long terme antérieures long terme long terme long terme long terme antérieures long terme long terme long terme long terme antérieures long terme long terme long terme long terme antérieures long terme long terme long terme long terme antérieures long terme long terme long terme long terme antérieures long terme long terme long terme long terme antérieures long terme long terme long terme long terme long terme antérieures long terme long terme long terme long t	-											1407	
In nettes à long terme l'imposées au taux de 19 %						pour les er	intebrizes sour	mses a timpot	. 501 161	evenu)	·- <u>-</u>	-	
Auties plus-values imposées au taux de 19 % Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée « WZ Régime des sociétés mères et des filiales » (Quote-part de frais et charges restant imposable participation autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer ». ZY Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer ». ZY Majoration d'amortissement » Sougeties autorisées rétroite suite des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer ». ZY Majoration d'amortissement » Sougeties autorisées rétroite suite de sinvestissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer ». ZY Majoration d'amortissement » Sougeties autorisées rétroite suite de sinvestissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer ». XD XF Sougeties autorisées rétroite suite de sinvestissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer ». XD XF Sougeties autorisées autorisées de l'is suite s'exercitée produit suite de sinvestissement » (LS suite s'exercitée produit s'exercitée produit s'exercitée s'exercitée s'exercitée produit s'exercitée s'exercitée produit s'exercitée s'exercitée produit s'exercitée s'exercit		Plus-values	- imposées a	u taux de 0 %	ю́						······································	WH	
Auties plus-values imposées au taux de 19 % Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée « WZ Régime des sociétés mères et des filiales » (Quote-part de frais et charges restant imposable participation autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer ». ZY Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer ». ZY Majoration d'amortissement » Sougeties autorisées rétroite suite des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer ». ZY Majoration d'amortissement » Sougeties autorisées rétroite suite de sinvestissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer ». ZY Majoration d'amortissement » Sougeties autorisées rétroite suite de sinvestissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer ». XD XF Sougeties autorisées rétroite suite de sinvestissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer ». XD XF Sougeties autorisées autorisées de l'is suite s'exercitée produit suite de sinvestissement » (LS suite s'exercitée produit s'exercitée produit s'exercitée s'exercitée s'exercitée produit s'exercitée s'exercitée produit s'exercitée s'exercitée produit s'exercitée s'exercit	rees es	nettes à	 Imposées a 	u taux de 19	%							WP	
Auties plus-values imposées au taux de 19 % Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée « WZ Régime des sociétés mères et des filiales » (Quote-part de frais et charges restant imposable participation autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer ». ZY Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer ». ZY Majoration d'amortissement » Sougeties autorisées rétroite suite des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer ». ZY Majoration d'amortissement » Sougeties autorisées rétroite suite de sinvestissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer ». ZY Majoration d'amortissement » Sougeties autorisées rétroite suite de sinvestissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer ». XD XF Sougeties autorisées rétroite suite de sinvestissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer ». XD XF Sougeties autorisées autorisées de l'is suite s'exercitée produit suite de sinvestissement » (LS suite s'exercitée produit s'exercitée produit s'exercitée s'exercitée s'exercitée produit s'exercitée s'exercitée produit s'exercitée s'exercitée produit s'exercitée s'exercit	mpos diffé	long terme	 Imputées su 	ur les moins-	values nett	es à long	terme antér	ieures				WW	
Auties plus-values imposées au taux de 19 % Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée « WZ Régime des sociétés mères et des filiales » (Quote-part de frais et charges restant imposable participation autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer ». ZY Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer ». ZY Majoration d'amortissement » Sougeties autorisées rétroite suite des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer ». ZY Majoration d'amortissement » Sougeties autorisées rétroite suite de sinvestissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer ». ZY Majoration d'amortissement » Sougeties autorisées rétroite suite de sinvestissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer ». XD XF Sougeties autorisées rétroite suite de sinvestissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer ». XD XF Sougeties autorisées autorisées de l'is suite s'exercitée produit suite de sinvestissement » (LS suite s'exercitée produit s'exercitée produit s'exercitée s'exercitée s'exercitée produit s'exercitée s'exercitée produit s'exercitée s'exercitée produit s'exercitée s'exercit	in die Gri		- imputées si	ır les déficits	antérieurs							ХВ	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée * Régime des sociétés mères et des filiales * (égim Pa	Autres plus values imposées a	u tauv do 10 %			 -						1,_	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Régime des sociétés mères et des filiales "							. 1:557 7 3					1	
Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *. Majoration d'amortissement * Majoration d'amortissement * XD XD XD Majoration d'amortissement * XD Majoration d'amortissement * XD XF Sindepties sequelles - (Réginie d'amortissement (Majoration d'amortissement (Majoration d'amortissement) Majoration d'amortissement * XD XF Sindepties sequelles - (Réginie d'amortissement (Majoration d'amortissement) Majoration d'amortissement * XD XF Sindepties sequelles - (Réginie d'amortissement) Majoration d'amortissement * XD XF Sindepties sequelles - (Réginie d'amortissement) Majoration d'amortissement * XD XF Sindepties sequelles - (Réginie d'amortissement) Majoration d'amortissement * XD XF VF Sindepties sequelles - (Réginie d'amortissement) NA												WZ.	
Majoration d'amortissement * XD Majoration d'amortissement * XD Majoration d'amortissement * XD Majoration d'amortissement * XD Streptics movelles - (Peptics descriptions de l'experit de la charge de l'experit de l'exp		Produit net des actions et part	des filiales is d'intérêts :	(a	déduire des	e trais et d s produits	charges restar nets de parti	it imposable cipation		2A)	XA	
Struggies antweller-Reprise and Reprise antweller-Reprise antweller-Reprise antweller-Reprise antweller-Reprise antweller-Reprise antweller-Reprise antweller-Re		Majoration autorisée au titre d	les investissem	ents réalisés :	dans les co	llectivités	s d'outre-me	r*.				ZΥ	
Ecarts de valeurs líquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS) Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage 111. RÉSULTAT FISCAL Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables: Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)* Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)* Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*	Ę	Majoration d'amortissement *	-									ΙxD	
Ecarts de valeurs líquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS) Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage 111. RÉSULTAT FISCAL Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables: Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)* Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)* Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*	ita j				elles	17			ovantes			Į _{νε}	
Ecarts de valeurs líquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS) Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage 111. RÉSULTAT FISCAL Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables: Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)* Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)* Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*	j g	= 0 5 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10			ments immobilier	┢═╅╌						∤ ``	
Ecarts de valeurs líquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS) Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage 111. RÉSULTAT FISCAL Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables: Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)* Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)* Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*	sarre	(Ant.44 undeces)	_	cotées (art. 208 C)		\vdash		la défense (41 terdec	169	PA			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS) Déductions diverses à détailler exceptionnelle pour sur feuillet séparé Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage 111. RÉSULTAT FISCAL Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables: \[\begin{array}{ccc} \text{Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*} \end{array} \text{XS} XS \text{XS} \text{XG} \text{5 995} \text{XG} \text{5 995} \text{5 995} \text{TOTAL II} \text{XH} \text{5 995} \text{Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*} \text{Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*} \text{XL} \text{VI. \text{YS} \text{XS} \text{XS} \text{XS} \text{XS} \text{XS} \text{XG} \text{5 995} \text{5 995} \text{TOTAL II} \text{XH} \text{5 995} \text{TOTAL III} \text{XH} \text{5 995} \text{VI. \text{Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*} \text{XL}	ž					1F				xc	· .		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé unvestissement 2 2 3 4 5 995 Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage 7 2 4 5 995 Ill. RÉSULTAT FISCAL TOTAL II XH 5 995 Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'15) * 7 091 Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'15) * 7 091 Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'15) * 7 091 XI		" 6		Zone de revitalisa	ation rurale (art. 44 e	quindecies)]	PC			
September of surfeuillet séparé exceptionnelle pour investissement exceptionnelle pour investissement exceptionnelle pour investissement exceptionnelle sur régime de taxation au tonnage Name		Écarts de valeurs liquidatives s	ur OPCVM*(e	ntreprises à	l'IS)					-		XS	
sur feuillet séparé exception des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage 111. RÉSULTAT FISCAL Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	Déduc			lua l			Créance dé	gagée par le	1		<u> </u>	1	
III. RÉSULTAT FISCAL Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		-(11-e-a-2a-2	reptionnelle pour nvestissement *	Ya	···		report en arri	ère de déficit	[_	21		XG	5 995
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) * Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) * XL	Déduc	tion des produits affectées aux a	activités éligible	es au régime	de taxation	n au tonn	age			ŕ		У2	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (moins)	111	RÉSULTAT FISCAL									TOTALI	хн	5 995
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (moins)	 					hénéfic	ce (I moins II)	Ī	χı	·	17 091	1	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) * Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) * XL	Résult	at fiscal avant imputation des dé	éficits reportabl	es:	{ —				-		<u> </u>	١,,	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) * XL	<u> </u>		<u> </u>		<u> </u>	dencit	(ii iiioins i)				<u> </u>	 ^'	
odicina directica importas ad restricte (circle prises at 15)	Défici	de l'exercice reporté en arrière	(entreprises à l'	(5) * 					ZL _			1	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO) XN 17 091 XO	Défici	ts antérieurs imputés sur les résu	ltats de l'exerci	ce (entrepris	es à l'[5] *							XL	
	RÉSU	TAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT re	oortable en a	vant (ligne	XO)	·· 		ΧN		17 091	хо	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP 2058 A 2018 Extension

O B S OSCAR BY SIMON

SAGE Experts-comptables janvier 2018

REINTEGRATIONS DIVERSES	Montant exercice N
EXTOURNE CICE	2 305
DEDUCTIONS DIVERSES	Montant exercice N
CICE 2017	
	2 136
CICE 2018	2 136
CICE 2018	
CICE 2018	3 859
CICE 2018	
CICE 2018	3 859
CICE 2018	3 859
CICE 2018	3 859
	3 859
	3 859
	3 859
·	3 859

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

,	_	_		
1	1	Λ	1	
ĺ	п	u	j	

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N°2058-B-SD 2018

Désignation de l'entreprise O B S OSCAR BY SIMON		Néant *
L Johns and Africa		
SUIVI DES DÉFICITS Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4
	<u></u>	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		УК
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALE	S CORRESPONDANTES	
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salaries pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT 7 845
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIET	ITE DE L'IMPÔT	
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1º bis Al. 2 du CGI*	ZV	zw
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	90
Provisions pour dépréciation *		<u></u>
	9D	9E
	9F	9G
	9Н	91
Charges à payer		
Charges a payor	98	9L
		
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	УО
å reporter au tableau 2058-A:	ligne WI	ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPO	SANTS (art.237 septies du	CGI)
Montant de la réintegration ou de la déduction Montant de la réintegration ou de la déduction	e Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montain de la femiligration ou de la deduction		2 14.75.5.44
	<u>L</u>	

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n' 2032, (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Dés	sien	ation de l'entreprise : O.B.S. OSCAR BY S	TMC	oN.				***************************************				N. da	🗀
H	$\dot{}$											— Néai	11 []*
		Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	54	136		Affectations aux réserves		serves légales	ZB			
K3	h	Résultat de l'exercive précédant celui pour leque!				SNO	Į	- Au	tres réserves	ZD			
ORIGINES		a déclaration est établie	ØD	11	883	TAT	Dividendes			ZE			
ో	1	Prélèvements sur les réserves	ØΈ	1		AFFECTATIONS	Autres répartitions	i		Z.F			
	H				· .	^	Report à nouveau	and the manual of the		ZG		66	020
<u> </u>	L	TOTALI	ØF	66	020		(NB . Ic total I doit nece	essacrene in co	TOTAL II	ZH		66	020
		ISEIGNEMENTS DIVERS					, 	- -			155	tercice N	:
EX		- Engagements de crédit-bail mobilier		(;	ms en c	redit-ba	de revient des biens il	יין	<u> </u>	ΥŲ			
ENGAGEMENTS		- Engagements de crédit-bail immobilier								YR			
EN		- Effets portés à l'escompte et non échus								YS			
	,	- Sous-traitance								ΥТ		2	000
APCS	1000	- Locations, charges locatives et de copropriété		(;	lont moi n locati	nant de nant de	s logers des biens pris une durée > 6 mais	js .)	хQ		46	102
101		– Personnel extérieur à l'entreprise								YU.			
SELECTION SELECT		- Rémanérations d'intermédiaires et honoraires (he	ors r	ëtrocessions	:)	_				ss		57	321
S PO		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et cour	ages	,				, ,		γv			
DETAILS DES POSTES	EXTERNES	- Autres comptes		(t	on con	sations dicales o	versées aux organisa- n professionnelles	ES	<u></u>	ST		33	195
<u>₹</u>	ا ا	Total du ptiste correspor	dani							<i>Z</i> 3			618
		- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			*****					7.Jh.		******	
	TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(:	lont tax	e intério	urc sur les produits	zs)	97.		2	564
Ę		Total du poste correspon	dant	······································			ı n° 2052			YX			564
		- Montant de la TVA collectée					,			YY			289
ŢVĀ		- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours d	e Pex	ercice au titre	des bi	ens et :	services ne constituant	t pas des im	mobilisations	ΥZ			276
┢		- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration :								ØB			837
	Ì	- Montant de la plus-value constatée en franchise d	impo	ôt lors de la	premi	ère on	tion pour le régime	simolifie d	l'imposition *	ØS	. <u></u>		
ES E		- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raiso								ZK	· ·		%
DIVERS	ŀ	- Numéro de centre de gestion agréé *		XP					ns : (Liste au 20 Pann, III au Co		Si oui c	oxher 1	
	ŀ	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt	nrév	لل	rticle 23	is bie d				3I) RG	Sinon (CR O
	f	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amorti								RH			
<u> </u>	-	Société: résultat comme si elle			Plus-value			······································	Plus-values à 0 %	il.			
ano		n'avait jamais été membre du groupe [.]A.]			Plus-valus		 		Imputations	JC			
RÉGIME DE GROUPE		Groupe: résultat d'ensemble JD	<u> </u>		Plus-value		 		Pfns-values à 0 7	JO		 -	
MED					Plus-value		 		Impetations	jF			
RÉGI	-	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mo 2 si société filiale	rc.				société mère du group	pe JJ					

⁽¹⁾ Ce cadre est destiné à faite apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées on mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais eeux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non défa fait l'objet d'une précédente affectation.

[«] Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A

Désigi	nation de l'entreprise : OBS OS	CAR BY SIMON					Néant □*
	A - DETERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDU		***************************************				
Nature (et date d'acquisition des éléments cédès*	Valeur d'origine" Valeur nett	e réévaluée* Amorti (3) en fr	ssements pratiqués anchise d'impot	Autres amortissements* (5)	Vale	ய résiduelle (்)
i - Immobilisations*	1 2 3 3 4 5 5 6 6 7 7 8 8 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9						
	13						
	112						
·	B - PLUS -VALUES ,			ification fiscale de	es plus et moins-val	ues réalisées *	
	Prix de vente	Montant global de la plus-valu ou de la moins-value	1	19 %	Long terme (iii) 15 % ou 12.8 % [0%	Plus-value taxables à 1994 (1)
	12	8					19%(1)
i - Immobilisations*	2 3 3 4 5 5 6 7 7 8 8 9						
	Fraction résiduelle de la provision spé éléments cédés		- +	-			
	Amortissements Irrégulièrement différés se Amortissements afférents aux éléments		uc - +			war war had a second	
ints	tibles par une disposition légale Amortissements non pratiqués en compt if fiscale pour investissement, définie par l vement utilisée Résultats nets de Concession ou de sous	es lois de 1966, 1968 et 1975, effec concession de licences d'exploitati	lon til - on			and the second s	
- Autres éléments	de brevets falsant partie de l'actif immo onéreux depuis moins de deux ans. Provisions pour dépréciation des titres rel lues à long terme devenues sans objet au Dotations de l'exercice aux comptes de p relevant du régime des plus ou moins va	evant du régime des plus ou moins-v cours de l'exercice rovisions pour dépréciation des titr lues à long terme	a -				
/-II	Divers (détail à donner sur une note anno CADRE A : plus ou moins-value net des lignes 1 à 20 de la colo CADRE B : plus ou moins-value net des lignes 1 à 20 de la colo CADRE C : autres plus-values taxable	e à court terme (total algébr nne) (2) e à long terme (total algébr nne) (10)			(B) (Ventilation par taux)		(C)

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD 2018

Désignation de l'entrep	7700 .	BY SIMO			osé au titre de l'IR EU	Néant 2	
	A ÉLÉMENTS ASS (à l'exclusion des plus-values de	UJETTIS A fusion dont	AU RÉGIME FISCAL D l'imposition est prise en c	ES PLUS-VALUES À (charge par les sociétés abs	COURT TERME orbantes) (cf. cadre B)		
	Origine		Montant net des plus-values	Montant antérieurement	Montant compris dans le résultat	Montant restant à	
	limposition répartie sées sur 3 ans (entreprises à l'IR)		realisées*	réintégré	de l'exercice	réintégrer	
Plus-values réalisées	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
au cours de	sur 10 ans						
l'exercice	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CC	3I)					
	T	OTAL I					
	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement reintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant å reintegrer	
	sur 3 ans au titre de	N - I N - 2				<u> </u>	
		N - I					
		N - 2					
Plus-values réalisées	Con 10 and an arrange trade	N - 3					
au cours des	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies	N - 4					
exercices antérieurs	1 ter et 1 quater du CGI)	N - 5					
	(à préciser) au titre de ;	N - 6					
	(a preciser) an time de .	N - 7					
		N - 8					
		N - 9					
	B PLUS-VALUES RÉINTÉG	OTAL 2				<u> </u>	
Plus-values de (personnes me	rique ne comprend pas les plus-va e fusion, d'apport partiel ou de scission orales soumises à l'impôt sur les socié ne des plus-values et date		Montant net des	,	is-values d'apport à une socié fessionnelle exercée à titre indi		
	fusions ou des apports		plus-values réalisées à l'origine	ricurement réintégré	résultat de l'exercice	à réintégrer	
					-		
				·			
		TOTAL					

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Formularia obligature functo 53 A di Code général dos impôtsos

Désignation de l'emrer		OBS OSCAF	BY SIMON				Néant 🕱 🤻			
	 Diattreprises oranises à l'aspoir sur les sacretes Unitroprises oranifes à l'aspoir sur le reveau 			Rappel de la plus on moins-value de l'exercice relevant du teux de 13% 0 on 12.8%. Causs ners retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières nou entres exclus du répune du languerme (act. 219.1.a again. 0 bis du CGI) 0 . Gauss ners retirés de la cussion de certains titres dont le pris de revient est superious à 22.8 MC (act. 219.1.a again. 0 du CGI) 0 .						
	ı - su	IVI DES MOINS	VALUES DES EN	TREPRISES SOUI	MISES À L'IMPÔT	SUR LE REVEN	U			
Origine			ns-values 12.8 %	Imputations sur les plus values a long terme de l'exercice imposables à 12.8 %		Solde des moins values à 12.8%				
1)			21		3	4				
Moins values notics	Moins values notics N									
	N = 1					· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
	N-2		***************************************							
	X-3									
Moins volues neues o long tetine subjex ou	% 4									
conars des die exercices	X=5		<u> </u>							
entineres (montarie										
rentant, 2 dédosen à la	> = 6	ļ								
ciótare da deories exercice;	N=7									
Court	5. +8									
	N 44 81									
	N = 10			<u> </u>	1					
II - SUIVI I	DES M	OINS-VALUES À	LONG TERME D	ES ENTREPRISES	S SOUMISES À L'II	MPÔT SUR LES	SOCIÉTÉS*			
Origine			Moinsvalues		Imputations sur les plus values à long terme	Imputations	Solde des moins-values			
J ⁱ		À 19%, 16.5% ^{co} où à 15 % (2)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 La sexies d'ul CG)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultar de l'exercice (article 219 l'a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16.5 % (1)	sur le résultat de l'exercice	à reporter coLJ=S+D+F-G-H			
Moins-values nettes	N	4.	(3)	<u>(41)</u>	(\$)	(6)	<u> </u>			
	N-1						 			
	N = 2									
Moinsovalues nettes à		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·								
long teame subject an	N = 3									
cours des dix exercices	N=4.					<u></u>	ļ			
antéricur (montants restant à	N = 5									
déduite à la clôture du	N -6						•			
demier exercice)	N - 7									
*-	N S									
	V-9									
	N = 10									

(1) Les plus values et les montre alors de les montres de les mont

GE Experts-comptables janyjer 2018

[&]quot; Des explications concernant cette rulinque sont données dans la notice $n^{\rm e}\,2032$

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N°2059-D-SD 2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : OBSOSCAR BY SIMON									
I SITUATION DU C	COMPTE AFFECTÉ	ΑL	'ENREGISTREI	MENT DE LA R	ÉSERVE SPÉCIAL	E POUI	R L'EXERC	ICE N	
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
			taxées à 10 % taxées à 15 % taxées à 18 % taxées à 19 % ta					taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précéden		1							
Réserves figurant au bilan des soc au cours de <u>l'exercice</u>	ilétés absorbées	2							
T(OTAL (lignes I et 2)	3						· 	
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés		4							
Prélèvements opérés - ne donnant d'impôt sur	t pas lieu à complément r les sociétés	5							
T	OTAL (lignes 4 et 5)	6							
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7							
II RÉSERVE SPÉCIA	ALE DES PROVISION	ONS	POUR FLUCT	JATION DES C	OURS * (5°, 6°, 7° a	llinéas	de l'art. 39	-1-5° du CGI)	
montant de la réserve	réserve figurant au bil sociétés absorbées au	ian de	es de	montants prélevé	s sur la réserve			it de la réserve	
à l'ouverture de l'exercice l'année l'année				ant lieu ment d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		à la clôture de l'exercice		
						ŀ		•	
			1						

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Désignation de l'entreprise: O.B.S. OSCAR BY SIMON				- 1		
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1		i	IVE	ant	Ш
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe Exercice ouvert te: 01072017 et clos te: 30062018	· L	l. J.				- ;
	Données	en non	eran	ae mois	Ţ	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			1		201	4.40
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	301	448
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et	courante		İ	OL OT		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		TOTA		ОТ	**	
1 Austria and the 1 referring and to add the land and the second to		TOTA	L7.	UX :	301	448
Il- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			I			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			!	OH OE	9	975
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OF		
Subventions d'exploitation reçues			- 1			
Variation positive des stocks				OD .		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI :		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		 Tota		XT		
		TOTA	L Z	OM	9	975
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾						
Achats				ON	22	061
Variation negative des stocks				OQ	1	546
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR 	7.6	408
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	n dans le c	adre d'u	ıne	os		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			:	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			-	OW		23 2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU :		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporalles mi cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	ses à dispos	ition dan	s le	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale e	t courante		T I	OY		
		TOTA	L 3	OJ	100	247
IV- Valeur ajoutée produite				(
Calcul de la valeur ajoutée (to	tal 1 + total	2 - tota	I 3)	OG	211	176
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-étal formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	blissements	et sur	les	SA	211	176
Cadre réserve au mono-établissement au sens de la CVAE	··· <u>·</u>					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formula		-CVAE	-SD)	, veuille	z con	pléter
le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-5	5D					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case EV X						
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX) GX 301 448 Effectifs au		CVAE *	T .	EY	1151 - 13	3,00
	GZ 3 0	/ 0	6	1 2	0	1 8
Date de cessation	HR	1	<u> </u>	/		
VI – Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs						
Effectif moyen du personnel *:				YP		
dont apprentis				YF		
dont handicapés	· 			YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de l'immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.	a valeur aj	outée, a	affëre	ente à l	a proc	luction
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des	salariės et	dans la	a not	ice n° 21	032-N	CZ-TO

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2059-F-SD 2018

Néant □*

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société) N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30062018 N° SIRET 4 8 3 9 6 8 6 6 5 0 0 0 1 6
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE O B S OSCAR BY SIMON
ADRESSE (voie) 16 Rue Vavin
CODE POSTAL 75006 VILLE PARIS
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1000
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :
Forme juridique SARL Dénomination HOLDING OSCAR
N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1000
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays Pays
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions 0
Naissance: Date 29/08/1967 N° Département Commune Pays
Adresse: N° 7 Voie
Code Postal Commune Pays
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.L)

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N°2059-G-SD 2018

		(1)
,	/	

Néant ⊠*

N' de dépôt (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

	 _			
EXERCICE CLOS	SLE 3006201	8	N SIRET 4 8 3 9	6 8 6 6 5 0 0 0 1 6
DÉNOMINATION	N DE L'ENTREPRISE O E	S S OSCAR BY SIMON		
ADRESSE (voie)	16 Rue Vavin			
CODE POSTAL	75006	VILLE	PARIS	
N OMBRE TOTA	AL DE FILIALES DÉTENUES PA	AR L'ENTREPRISE	P5	
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si soci	été établie en France)			% de détention
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si soci	été établie en France)			% de détention
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si soci	été établie en France)			% de détention
Adresse :	И,	Voie	The second secon	
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si socie	été établie en France)			% de détention
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si socio	été établie en Prance)			% de détention
Adresse:	N*	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si socie	été établie en France)			% de détention
Adresse :	И.	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si socie	été établie en France)	·		% de détention
Adresse :	N _o	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
	été établie en France)			% de délention
Adresse :	N°	Voie		
}	Code Postal	Commune		Pays

⁽¹⁾ Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DIRECTION GÉNÉRAI	E DES FINANCES PUBLIQUES	Nº 2065-SD
		2018
Formulaire obligatoire Revised State (Sacri Vin	DOME STATE OF THE	
(art 223 du Code général des impôts)	·	
IMPÔT SUR LE	S SOCIÉTÉS Tumbro	à date da service
Exercice ouvert le 01072017 et clos le 30062018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe SI PME innovantes, cocher la case ci-contre	Régime réel normal	X
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entrep	rises de transport maritime), cocher la case	
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (ar		
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, designée	and the second control of the second control	
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumts au dépô pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)	t de la déclaration, désignée	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE		
Désignation de la société: O B S OSCAR BY SIMON	Adresse du siège social:	
16 Rue Vavin 75006 PARIS		
	Mél:	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:	
		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
RÉGIME FISCAL DES GROUPES Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer ce	to disposition on days are being 6-4 000 0 4 U.S. CO.	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	ite declaration en deux exemplaires (art 223 A a U du CGI)	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identific	ation de la société mère:	
	SIRET	
B ACTIVITÉ		
Activités exercées COIFFURE	Si vous avez changé d'activité, cochez la	case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la 1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3%		
Diate :	Bénéfice imposable à 28% Déficit	
2 Plus-values		
	le la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme Autres PV imposables à	PV à long terme PV exonérées	
imposables à 19%	imposables à 0% (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implanté		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises inn	ovantes Zone franche urbaine Pôle de c	ompétitivité [
Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quat	Zone de restructu	ration de la
Zone nancie d'activité, art. 44 quat	erdecies Autres dispositifs défense, art. 44	terdecies
Société d'investissement Bénéfice ou déficit exonéré immobilier cotée (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonéráes relevant du	
immobilier cotée (indiquer + ou - selon le ces) 4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 24	taux de 15%	44
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	4 quater W dans le secteur du logement social, art. 2	i4 qualer A
Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu	ı à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	Harris de Saladada
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale con-	clue avec un État étranger, un temtoire ou une collectivité temtoriale	
d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collec	I	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.) Recettes nettes soumises à la contribution de 2.5%	iolice de la déclaration n° 2065-SD)	
roomes nettes southises and contribution de 2,570		
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie déma	térialisée. Le non respect de cette abligation est sanctionné par	l'application de
la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes	les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.	jouv.fr
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur l	e site www.impots.gouv.fr.	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:	
AMG CONSEIL		<u></u>
14 rue de la Pépinière 75008 PARIS <i>Tél.</i> 0147700333		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Tél: Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA	Date: 17012019 Lieu: PARIS	
	Qualité et nom du signataire: Gérant SIMON	BENBARUK
	Signature:	
Tél:		

Formulaire obligatoire								2018
(art 223 du Code général des impôts)	A	NNEXE A L	A DÉCLARA	ATION N° 2065	-SD			:
F RÉPARTITION OES	PRODUITS DES ACTIONS	ET PARTS S	OCIALES, A	INSI QUE DES I	REVENUS A	SSIMILÉS DIST	RIBUÉS	
Montant global brut des distribu	tions (1) payées par la société e	elle-même a		payées par un é	ablissement ch	argė du service des	titres b	
Montant des distributions corres	pondant à des rémunérations	ou avantages	dont la société	ne désigne pas le	(les) bénéfici	aire (s) ⁽²⁾ c	1	
Montant des prêts, avances o personnes interposées	u acomptes consentis aux	associés, actio	nnaires et po	rteurs de parts,	soit directeme	nt, soit par d	38 (30 1	
Montant des distributions						e		
autres que celles visées en						f e		
(a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			.=			j g h		
Montant des revenus distribués	éligibles à l'abattement de 40	1% prévu au 2° o	du 3 de l'article	: 158 du CGI 🕾	·	1	-	
Montant des revenus distribués	non éligibles à l'abattement d	e 40% prévu au	2° du 3 de l'aı	ticle 158 du CGI		J		
Montant des revenus répartis ា						Total (a à h)		
G RÉMUNÉRATIONS	IETTES VERSÉES AUX M	EMBRES DE	CERTAINES	SOCIÉTÉS (si c	e cadre est insu	ffisant, joindre un é	tat du même	modèle)
Nom, prėnoms, domicile et qualit	ė (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):	Pour les SARL	chaque assoc	ées, au cours de la é, gérant ou non, its forfaitaires de fra	désigné col.1.	a titre de traiteme	nts, émolum	ents, indemnités,
* SARL, tous les associés;					Montant	des sommes verse	ées:	
* SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en * SEP et sté de copropriétair gérants ou coparticipants		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété	cours de laquelle le	à titre de traitements, émoluments et indemnités	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionne autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
		ou en usufruit.		proprement dits	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	1	2	3	4	5	6	7	8
SIMON BENBARUK		1000					i	
7 RUE BREA 75006 PARIS								
						 	-	<u> </u>
		1						1
		†						
								<u> </u>
		-						
u pivrne		<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>			<u> </u>	
H DIVERS * NOM ET ADRESSE DU PROI	PRIFTAIRE DU FONDS (en d	as de dérance	lihre)	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	** * * * * *
NOW ET ABRECCE BOT NO	THE THIRD SO TO THE CONTROL OF THE	oav ac goranoc	iibio)					
* ADRESSES DES AUTRES E	TABLISSEMENTS (si ce cadre	est insuffisant, jo	indre un état du	mēme modèle)				
I CADRE NE CONCER	RNANT QUE LES ENTREF	RISES PLAC	ÉES SOUS L	E RÉGIME SIM	PLIFIÉ D'IMF	POSITION		
	REMUNÉRATIONS			MOIN	S-VALUES A I	ONG TERME IM	POSÉ ES A	. 15%
Montant brut des salaires, abstrac	tion faite des sommes compris	es dans les		MVLT restant à r			e	
DADS et versées aux apprentis sou	is contrat et aux handicapés (9)			MVLT imputée su				
Rétrocessions d'honoraires, de con	ımissions et de courtages 🌼	; 		MVLT réalisée au		ercice		
		1		MVLT restant a r	ehorrer			

2018	REDUCTIONS	ET CREDIT	rs d'Imp	OTS DE L'EXERC	ICE	2069RCI
	Exercice du 01/0	7 au 30	/ 06 ou:	au titre de l'année N		
Désignation et n	o siren de la société membre de	groupe pour lec	uel le form	ılaire est déposé :	Néant	
OBS OSC	CAR BY SIMON				<u></u>	
483968665						
Désignation et n	° siren de la société tête de grou	pe				
~	. 1			D) (E		T
	nt du régime fiscal des groupes			PME au sens communau		
	- REDUCTIONS ET CREDIT	SDIMPOTD	ISPENSES		PECIALE	
	Crédit d'impôt			Montant		
CIC			· · · ·			3 859
	,				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
				<u></u>		
Réduction d'impô	t en faveur du mécenat - montan	t des dons et ve	rsements co	nsentis à des organismes	dont le siége	
est situé au sein d	e l'UE ou de l'EEE		~			
		ôt pour la compét			<u> </u>	
dont crèdit d'impôt re	latif aux rémunérations versées à des sa	llaries affectes a de	s exploitations	Dont montant préfinance	<u> </u>	
		~			-	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	unérations versées n'excédant pas 2,5 SMI exploitations situées dans les DOM	C et ouvrant droit à c	erédít d'impôt ho	ors rémunérations versées à des		55 122
	tions n'excédant pas 2,5 SMIC versées à d					
paiement des congés	ations (hors DOM) éligibles à la majora et des charges sur les indemnités de conş ion prèvue à l'article L.3141-30 du code	es est mutualisé en				
les salariés des profes	ations versées à des salariés affectés à des sions pour lesquelles le paiement des con s obligatoirement aux caisses de compens	gés et des charges s	ur les indemnit	és de congés est mutualisé entre		
Quote-part de crédit d	'impôt résultant de la participation de l'er	treprise dans des so	ciétés de perso	nnes ou groupements assimilés		
ΥI -	CREDITS D IMPOT AVEC I	PEPOT OBLIC	GATOIRE	D UNE DECLARATIO	N SPECIALE	
	Crédit d'impôt			Montant		
	F					
						
Crédit d'impôt en fa	veur de la recherche - dont montant du c	rédit d'impôt pour l	es dépenses sit	uées dans les DOM		
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					 .
PRECISIO	ONS SUR L'UTILISATION	DES CREDI	TS D'IMI	OTS (Utilisation de la valeur A	AUT « Autres crédits	d'impôts)
	<u> </u>				<u></u>	
III - CAS PART	ICULIERS		<u></u>			
		_				
CI déposé e	n cas de cessation au titre de l'an	nee N		Montant		
				L	1	
		·			<u> </u>	
CI déposé au titre	de l'année civile N-2, N-1 en ca de plus de 12 mois	s d'exercice		Montant		

SAGE Experts-comptables janvier 2018